Cher élève,

Dans ce carnet, il y a le code de vie et nos valeurs sont bien expliquées. Prends le temps d'en prendre connaissance.

Ton carnet scolaire est un outil de travail qui te sera utile tout au long de l'année. C'est un bon moyen pour tes parents de communiquer avec tes enseignants et il t'aidera à être organisé.

Certaines sections sont pour les parents, mais la plupart des informations contenues dans ce carnet te concernent. Nous te remercions à l'avance de bien vouloir signer le contrat qui t'engage à adopter un comportement respectueux et bienveillant.

Cela dit, plusieurs défis t'attendent pour cultiver ta bienveillance. Nous avons tous en nous une qualité, un trait de personnalité dont nous sommes fiers. À toi de découvrir le tien, de l'exploiter et de repousser tes limites.

Par ailleurs, il sera important de te faire confiance et de trouver en toi la motivation et donner le meilleur de toi-même.

C'est avec une immense fierté que nous t'accueillons à l'école Léopold-Gravel. Nous espérons être inspirants pour toi.

Nous te souhaitons une excellente année scolaire 2023-2024.

Marie-Line Sant
Directrice

Véronique Gravel
Directrice adjointe

Ainsi que toute l'équipe de l'école Léopold-Gravel.

Informations pour les parents

Absence et retard

Pour toute absence ou retard, vous devez aviser le secrétariat de l'école le plus tôt possible. Trois façons s'offrent à vous :

- Sur la boîte vocale des absences en composant le 450-492-3601 poste 1
- Par courriel à l'adresse suivante : **absences.leopold-gravel@cssda.gouv.qc.ca.**
- Via le portail Mozaïk sous la pastille *Absences*

Absence pour voyage ou vacances

Si votre enfant doit s'absenter pour une longue période, nous vous demandons d'en aviser le titulaire de votre enfant ainsi que le secrétariat de l'école. Dans cette situation, l'enseignant n'est pas tenu de fournir du travail académique ni d'offrir de la récupération au retour de l'enfant autre que celle déjà prévue à l'horaire. De plus, lors de l'absence pour cause de vacances, les évaluations ne seront pas reprises.

Arrivée des élèves

Le matin, **tous les élèves doivent entrer** par la cour d'école même lors d'intempéries. Il est très important de tenir compte de l'heure d'arrivée à laquelle votre enfant est autorisé à entrer sur la cour d'école. Par **mesure de sécurité**, si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, **il ne doit pas être dans la cour d'école avant 8h25** le matin. Prenez note **qu'il n'y a pas de surveillance** sur la cour avant ce moment.

Départ hâtif

Aucun changement d'horaire ne sera accepté le jour même à moins d'une situation d'urgence totalement imprévisible et hors de contrôle du parent, dans ce cas, vous devez prévenir le secrétariat **avant 13h** le jour même afin de nous permettre d'informer les intervenants concernés ainsi que votre enfant. Nous pourrons donc nous assurer qu'il se dirige au bon endroit (autobus / service de garde / quitte avec un parent) dans le but d'éviter toutes formes d'erreurs pouvant causer des désagréments.

Départ des élèves

Afin **d'assurer la sécurité de tous**, lorsque vous venez chercher vos enfants à la fin des classes, nous vous demandons **de patienter à l'extérieur près de la porte 8** qui se situe sur la **rue Saint-Sacrement**.

Secrétariat

Le secrétariat de l'école est ouvert pour répondre à vos questions du lundi au vendredi de 8h10 à 12h15 et de 13h15 à 16h10. Pour toutes urgences, vous pouvez communiquer avec le service de garde au poste 6102.

Bien que certaines situations puissent occasionner des mécontentements, aucun langage ou geste inapproprié ne sera toléré envers les membres du personnel à l'accueil ou tout autre intervenant de l'école.

*** Prenez note que nous privilégions les communications aux parents par courriel.**

Messages téléphoniques pour les enfants et oublis

Sauf dans les cas vraiment exceptionnels, les parents sont priés de donner directement aux enfants, le matin, les messages ou le matériel nécessaire, qui les concernent (changement de destination, rendez-vous médicaux, boîte à lunch, carnet scolaire, etc.). Les nombreux messages constituent une surcharge de travail pour la secrétaire. De plus, à cause des nombreuses préoccupations du personnel, il est possible qu'on oublie de transmettre le message ou le matériel, ce qui pourrait entraîner des conséquences fâcheuses.

****Cette façon de faire permet à l'ensemble du personnel concerné de faire un suivi efficace et sécuritaire pour vos enfants. N'oubliez pas que nous avons près de 500 élèves dans notre belle école.***

Parents, visiteurs, bénévoles et rencontres

- **Pour la sécurité des enfants**, aucune circulation dans l'école n'est permise.
- Toute personne qui entre dans l'école doit se présenter au secrétariat.
- Les parents bénévoles doivent au préalable compléter le formulaire d'antécédents judiciaires et **être identifiés par une carte d'identification** (cocarde) remise par la secrétaire.
- Toutes les personnes qui désirent rencontrer un membre du personnel doivent obligatoirement obtenir un rendez-vous par téléphone ou par écrit avant de se présenter à l'école.

Fermeture de l'école

Si le Centre de Services doit fermer les écoles dû aux conditions climatiques ou autres raisons, l'information sera annoncée sur le site internet du CSSDA, sur leur page Facebook et sur les divers réseaux de télé ou de radio, s'il y a lieu. Vous recevrez également un courriel à cet effet provenant du CSSDA. Vous saurez ainsi si votre enfant doit se rendre à l'école ou pas.
En ce qui concerne le service de garde, veuillez valider que celui-ci est ouvert AVANT d'y déposer vos enfants.

Site internet

Noter qu'en tout temps vous pouvez consulter notre site internet à l'adresse suivante : http://leopoldgravel.csaffluents.qc.ca. Plusieurs informations sur notre école s'y retrouvent.

Portail Mozaïk :

Noter qu'en tout temps vous pouvez accéder au dossier de votre enfant sur le portail Mozaïk. Vous y trouverez entre autres les bulletins et les états de compte. Celui-ci est accessible via notre site internet ou sur le site internet du CSSDA.

Notez qu'une application est également disponible sur iOS ou Android intitulée ***mParent***. Téléchargez-la dès maintenant pour avoir accès au contenu plus facilement.

Maladies contagieuses - enfants malades

Les enfants malades (fièvre, maux de cœur, de tête, etc.) doivent être gardés à la maison. Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin que l'on puisse venir chercher l'enfant si nécessaire. Lorsque vous constatez ou croyez que votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, vous êtes priés de faire confirmer la maladie par un médecin et d'en informer l'école.

Médicaments

Aucun médicament ne sera administré à l'école sans prescription médicale. En tout temps, les médicaments doivent être déposés au secrétariat par le parent et non l'enfant. Pour autoriser la prise de médicament, le parent doit absolument compléter le formulaire prévu à cet effet et respecter le protocole (contenant officiel, prescription, etc.). **Aucun médicament en vente libre ne sera administré à l'enfant sans prescription d'un docteur (ex. : Tylénol, advil, etc.)**.

Accident

S'il y avait un accident quelconque, l'école communiquerait avec vous soit à la maison ou au travail. Dans l'impossibilité de vous joindre, nous tenterons de communiquer avec la personne que vous aurez désignée pour les cas d'urgence.

Changements - coordonnées

Assurez-vous de toujours informer l'école de tous changements : nouveau numéro de téléphone, adresse courriel, déménagement, etc.

Bibliothèque

La gestion de la bibliothèque est confiée à des parents bénévoles. L'enfant est responsable du retour des volumes empruntés. S'il y a perte ou détérioration, un montant équivalent au remplacement du livre sera exigé.

Éducation physique
Pour une question de sécurité, l'enfant doit porter des souliers de course et des vêtements de sport tel que short ou pantalon sport et chandail à manches courtes. Les cheveux longs doivent être attachés avec un élastique ou un bandeau, et ce autant pour les filles que pour les garçons. Aucun bijou n'est accepté lors des cours.

Tenue vestimentaire
Le bon jugement est nécessaire pour que les élèves portent une tenue vestimentaire appropriée à un milieu scolaire. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, le port de la chaussure est **obligatoire** en tout temps à l'école. Également, le port de la casquette, chapeau, foulard, capuchon ou tout autre couvre-chef n'est pas accepté en classe.

Identification des vêtements
Merci d'identifier les vêtements qui appartiennent à votre enfant (tuque, mitaines, foulard, cache-cou, manteau, bottes, etc.) et tous les effets personnels apportés à l'école (sac d'école, boîte à lunch, articles scolaires, etc.).

Objets perdus
Prenez note que les items non réclamés seront envoyés à une œuvre de charité au courant et à la fin de l'année scolaire.

Jouets et appareils électroniques personnels
Les **objets, jouets et appareils électroniques personnels sont interdits** en tout temps à l'école.
Exceptionnellement, le titulaire pourra donner l'autorisation écrite dans le carnet scolaire d'apporter un jouet ou appareil électronique personnel pour une activité spéciale en classe. Cependant, veuillez noter que l'école n'est pas responsable des objets perdus.

Dîner à l'école
Tous les enfants qui dînent à l'école doivent apporter leur repas dans une boîte à lunch. Celle-ci ainsi que tous les contenants doivent être bien identifiés au nom de votre enfant. Nous vous demandons de fournir tous les ustensiles nécessaires au repas.

Boîte à lunch et collation
Dans le but de développer et de poursuivre de bonnes habitudes alimentaires, les aliments tels que **chips, gomme, chocolat, bonbon, boisson gazeuse et repas provenant d'un restaurant** ne sont **pas tolérés** à l'école conformément à la politique alimentaire pour une saine alimentation. Il est recommandé de se référer au guide alimentaire canadien pour la préparation des repas. Pour les collations, j'apporte des aliments sains tels que fruits, légumes, fromage, craquelins, compote et yogourt.

Aucun échange de nourriture n'est accepté entre les enfants entre autres à cause des allergies graves. *Nous vous rappelons que les arachides et les noix sont interdites.*

Nous encourageons tous les enfants à adopter une boîte à lunch verte, exempte de déchets et ainsi utiliser des contenants réutilisables.

Le code de vie et les valeurs de l'école s'appliquent aussi au diner et nous mettons évidemment l'accent sur le respect les uns envers les autres. Avoir un environnement calme et des comportements pacifiques font partie des saines habitudes de vie. En tout temps, je respecte les consignes données par les surveillant(e)s du diner.

Pendant tout le repas
- Je respecte les autres;
- Je parle calmement;
- Je reste assis à ma place.

• Transport scolaire – informations pour l'élève

Politique
Les élèves qui voyagent en autobus ou en berline doivent respecter certaines règles de sécurité et de savoir-vivre, faute de quoi, la direction de l'école pourrait suspendre leur droit au transport.

En résumé, ces RÈGLES sont les suivantes :

En attendant l'autobus
- Demeurer à l'arrêt désigné sur le bord de la route ou sur le trottoir ;
- Respecter les propriétés privées ;
- Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer ;
- Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 15 minutes et aviser le secteur du transport.

Pendant le trajet
- Respecter l'autorité du conducteur ou de la conductrice ;
- Rester assis sur son siège ;
- Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer ;
- Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, ne pas lancer des objets, etc.) ;
- Éviter de manipuler les dispositifs de sécurité ;
- Ne pas passer une partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

En descendant de l'autobus
- Rester assis tant que les portes ne sont pas ouvertes ;
- Une fois descendu, se tenir hors de portée du véhicule jusqu'à ce que celui-ci démarre ;
- Si vous avez à traverser la rue, le faire devant l'autobus à la vue du chauffeur ;
- En cas d'urgence, obéir aux directives du conducteur ou de la conductrice.

Les seuls objets qu'un élève est AUTORISÉ à transporter avec lui sont :
- Un sac d'école ;
- Une boîte à lunch ;
- Un sac de sport de dimension raisonnable (bagage à main) pouvant être sur les genoux ;
- Un boitier non volumineux pouvant contenir un instrument de musique.

En tout temps, on doit garder l'allée centrale libre ainsi que les issues, conformément aux exigences du Code de sécurité routière.

Par mesure de sécurité, tous les équipements autorisés doivent être transportés dans un sac de toile fermé et sécuritaire pouvant être transporté sur les genoux sans dépasser la banquette face à l'élève.

Manquement aux règles de discipline en transport scolaire
Un billet sera émis au nom de l'élève. Ce dernier devra le remettre, à la personne identifiée par la direction de son école et se conformer au suivi qu'elle détermine.

Transport en berline
Toutes les règles du transport scolaire en autobus s'appliquent au transport en berline.
Voici quelques spécificités à respecter :
- Il est de la responsabilité du parent que son enfant soit prêt à l'heure prévue ;
- L'enfant doit demeurer attaché en tout temps ;
- Le chauffeur doit avoir un contact visuel avec le parent au moment de l'embarquement et du débarquement.

Deuxième adresse de transport
Suite à la demande d'un parent, une deuxième adresse peut être considérée pour fin de transport sur une base régulière si celle-ci est située dans le même bassin de l'école que fréquente l'élève. Il est aussi de la responsabilité du parent de prendre les mesures nécessaires afin que son enfant prenne le bon autobus. Adressez-vous au secrétariat de l'école.

Le parent assume la responsabilité d'informer son enfant et de s'assurer qu'il connaisse ses deux arrêts et à quel moment il doit s'y rendre.

Retour à la maison en cas d'urgence
Les parents doivent prévoir et informer leur enfant du lieu où il doit se rendre lors d'un retour à la maison imprévu et urgent.
Il est aussi primordial d'informer votre enfant de l'endroit où il doit se rendre si par mégarde il a pris l'autobus au lieu d'aller au service de garde. Les horaires variés sont très propices à ce genre de situation autant pour l'enfant que pour l'école. Une clé cachée peut aussi éviter bien des désagréments.

Laissez-passer
EXCEPTIONNELLEMENT, pour une situation hors du contrôle du parent, l'élève peut être déposé à un autre arrêt que celui habituel, s'il reste des places dans l'autobus. Cependant, vous devez en faire la demande **par écrit** ou en **cas d'urgence** par téléphone au secrétariat. Une fête d'enfant par exemple, n'est pas une situation exceptionnelle ni une urgence.

En cas de retard du transport le matin ou le soir
Étant donné que nous sommes une école régionale et que nos élèves viennent de partout sur le territoire des Moulins, il est possible que plusieurs retards de circuit aient lieu, particulièrement en saison hivernale. Vous comprendrez qu'il nous est difficile de connaître les embouteillages ou tout autre inconvénient sur la route une fois les enfants montés à bord du véhicule, et ce autant le matin que le soir.

Pour cette raison, nous vous demandons de communiquer directement avec le secteur du transport scolaire au 450-492-9400 poste 6700. Les intervenants pourront répondre à vos questions.

Veuillez noter que pour un retard **de 15 minutes et plus**, vous devriez recevoir un courriel du transport scolaire afin de vous en informer.

Rupture de service
Lorsque vous recevez un courriel du transport scolaire mentionnant que l'autobus de votre enfant est annulé, vous pouvez compléter un formulaire électronique pour nous indiquer vos intentions quant à l'arrivée ou le départ de votre enfant concernant l'utilisation ou non du service de garde.

Disponibilité des coordonnées de transport scolaire
Les coordonnées de transport scolaire de votre enfant sont disponibles sur le site du Centre de Services des Affluents (www.cssda.ca), sous la rubrique *Coordonnées de transport scolaire.*

Pour accéder au dossier de votre enfant, vous aurez besoin d'inscrire son numéro de fiche et le code postal de votre résidence. Le numéro de fiche est une suite de 7 chiffres qui se trouve entre autres sur le bulletin, l'horaire de l'élève, la facture du service de garde ou de l'école. Si vous éprouvez des difficultés ou si vous n'avez pas accès à une connexion Internet, vous pouvez communiquer avec le secteur du transport scolaire au 450 492-9400, poste 6700.

Il est important de consulter les coordonnées de transport de votre enfant de façon régulière, en période de rentrée scolaire, puisqu'il est possible que l'heure de passage à l'arrêt soit modifiée ou que le numéro d'autobus ait changé. Lors de la consultation des coordonnées de transport, vous aurez la possibilité de les imprimer. De plus, si vous n'avez pas droit au transport, le système vous en fera la mention.

À Léopold-Gravel… En route vers la réussite

Je viens à l'école pour apprendre,
vivre ensemble et développer mon autonomie.

Valeurs	Mes responsabilités	Mes droits
Vivre dans un milieu où règnent le respect et la bienveillance	**J'ai la responsabilité ;** …de traiter toutes les personnes (adultes, pairs, parents…) de l'école avec respect dans mes paroles et dans mes gestes. …de prendre soin de mon environnement et du matériel de l'école …de travailler et de respecter le climat de travail de la classe …de demeurer calme dans mes déplacements	**J'ai le droit ;** …d'évoluer dans un climat respectueux tant au niveau du langage que des gestes …d'emprunter du matériel de l'école … d'apprendre dans un climat calme et respectueux … de chuchoter au besoin.
Vivre dans un milieu sain et sécuritaire	***J'ai la responsabilité ;*** …d'éliminer complètement : - Toutes formes de violence - Bataille - Menace - Intimidation - Bousculade - Taxage - Vol - Etc. …d'avoir un comportement pacifique et civilisé en tout temps.	***J'ai le droit ;*** …de me sentir et d'être en sécurité à l'école …de vivre et de grandir dans un environnement calme et agréable

Protocole d'intervention

Chaque enfant a, dans ce carnet scolaire, la feuille de communication pour les écarts de conduite majeurs.

Il est de la responsabilité de l'adulte ayant constaté le comportement de l'inscrire sur la feuille.

Le titulaire s'assure que le parent signe la communication.

Gestes de réparation et suivi

Différents moyens peuvent être mis en place pour aider l'élève à adopter de bons comportements. Voici quelques exemples :

- ✓ Pratique des comportements attendus
- ✓ Note au carnet scolaire
- ✓ Lettre d'excuses ou excuses verbales
- ✓ Réflexion verbale ou écrite
- ✓ Réparation
- ✓ Appel aux parents
- ✓ Retrait du groupe, perte de récréation, récréation dirigée, médiation
- ✓ Rencontre (enseignant, élève, parents, TES, direction)
- ✓ Contrat
- ✓ Suivi aux parents
- ✓ Suspension interne ou externe
- ✓ La direction se réserve le droit de suspendre un élève en tout temps selon la gravité du geste posé.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec l'école.
Il nous fera plaisir de vous répondre.

Vous êtes inquiets ?

Vous constatez un changement chez votre enfant et il vous mentionne que c'est à cause de l'école. Vous vous inquiétez... Pour tout ce qui concerne votre enfant, n'hésitez pas à contacter son enseignant(e).

LUTTE À L'INTIMIDATION

Qu'est-ce que « l'intimidation »?
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non qui est répétitif, exprimé directement ou indirectement y compris dans le cyberespace (WEB) dans un contexte d'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'occasionner un sentiment de détresse et de nuire, de blesser ou d'exclure.

Qu'est-ce que la « violence »?
Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'occasionner un sentiment de détresse et de lui nuire, de la blesser ou de l'exploiter en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Dans cette école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport tout élève qui adopte ces comportements s'expose, après l'analyse de la situation, à des conséquences relatives au geste posé.

Communications aux parents

Niveaux d'intervention

1) **Comportements qui affectent seulement l'élève en classe ou à l'extérieur.**
2) **Comportements qui compromettent l'apprentissage des autres**
3) **Comportements qui affectent les valeurs de l'école et le bon fonctionnement de notre milieu de vie.**
4) **Comportements dangereux ou interdits dans la société.**

Écarts de conduite majeurs :

Date de l'événement : _____ intervenant : _____

Description de la situation, intervention et geste de réparation attendu:

_____
_____
_____
_____

Signature du parent : _____ Titulaire : _____

Date de l'événement : _____ intervenant : _____

Description de la situation, intervention et geste de réparation attendu:

_____
_____
_____
_____

Signature du parent : _____ Titulaire : _____

Date de l'événement : _____ intervenant : _____

Description de la situation, intervention et geste de réparation attendu:

_____
_____
_____
_____

Signature du parent : _____ Titulaire : _____

Les règles de la communication

Lorsque je suis en relation avec une personne, nous sommes trois :

L'autre, la relation et moi.

Je parle à la bonne personne.

C'est ma responsabilité d'utiliser le JE pour parler de moi.

Je m'exprime à l'aide d'un message clair.

Avant de réagir, je vérifie ma compréhension de la situation.

Je suis responsable de moi, de ce qui m'appartient.

Par mon comportement, j'envoie des messages.

Je me dois de différencier la personne de son comportement.

Les formules au JE

JE

- Je me sens…
- Je suis dérangé…
- Je pense…
- Je trouve…
- Je suis en difficulté…
- Je souhaite…
- Je te propose…
- Je te demande…
- Je veux…
- J'ai besoin…

École Léopold-Gravel
CONTRAT D'UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Comme élève, je m'engage à :	
<u>Obtenir la permission</u> d'un adulte pour : • Utiliser mon appareil électronique sur le temps de classe. • Utiliser l'appareil à des fins pédagogiques. • Écouter de la musique ou des vidéos en ligne. • Télécharger des fichiers tels que des images, des vidéos ou de la musique. • Jouer à des jeux autres que ceux mentionnés par l'adulte responsable. • Utiliser les réseaux sociaux ou un service de clavardage. • Utiliser la caméra de l'appareil. • Prendre en photo des élèves ou des membres du personnel.	**Ne <u>jamais</u> :** • Divulguer des renseignements personnels sur moi-même ou quelqu'un d'autre sans l'autorisation préalable de mes parents. • Envoyer des informations personnelles ou des photos de moi à un inconnu. • Utiliser mon appareil électronique personnel (cellulaire, tablette) sans l'autorisation de l'adulte.
Relation avec les autres	
• Tous les messages envoyés doivent respecter le code de vie de l'école. • Mes messages ne doivent pas être empreints de violence, de haine, d'indécence ou de racisme. • Je ne dois pas utiliser le matériel informatique à des fins d'intimidation, de menace ou dans le but de nuire à quelqu'un. • Les messages que j'envoie doivent toujours être identifiés à mon nom.	
Respect de la vie privée	
• Je **demande la permission** aux personnes concernées avant de partager, sur les réseaux ou sur Internet, des photos ou de vidéos prises avec elles dans l'école ou lors d'activités parascolaires. • Je ne divulgue aucune information personnelle concernant les élèves/enseignants sur les réseaux sociaux	
Respect du matériel	
Je m'engage à prendre soin du matériel informatique et rapporter tout le matériel prêté.	

Signature du parent/tuteur : _____ **Signature de l'élève:** _____

Contrat d'engagement

La motivation c'est la volonté de s'engager et de donner le meilleur de nous-mêmes!

J'atteste avoir pris connaissance du code de vie de l'école et du code de vie numérique, de les avoir lus avec mon enfant et je m'engage à collaborer avec les divers intervenants de l'école afin de contribuer à sa réussite et son épanouissement:

_____ _____
Signature du parent ou du tuteur Date

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à le respecter :

_____ _____
Signature de l'élève Date

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous!

Les parents jouent un rôle primordial dans l'éducation de leur enfant. C'est pourquoi votre collaboration est très importante afin d'appuyer les efforts du personnel de l'école dans le but de maintenir un climat d'apprentissage sûr et respectueux pour tous les élèves.

Cette collaboration peut prendre différentes formes :

- Vérifier le contenu du sac d'école tous les soirs;
- S'intéresser activement au travail et à la réussite scolaire de votre enfant;
- Communiquer régulièrement avec l'école;
- Prendre connaissance des courriels transmis par l'école;
- Aider votre enfant à être propre, vêtu convenablement et préparé pour l'école;
- Veiller à l'assiduité et à la ponctualité de votre enfant;
- Avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de votre enfant;
- Se familiariser avec le guide de référence de l'école;
- Encourager et aider son enfant à suivre les règles de comportement;
- Appuyer le personnel de l'école dans leurs interventions disciplinaires.

Soutenons l'enfant dans ses apprentissages. Soyons inspirants afin qu'il puisse s'épanouir et nourrir le plaisir d'apprendre !